

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 57 (1919)
Heft: 12

Artikel: Ce qui plait aux dames
Autor: V.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-214593>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Albert DUPUIS, succ.
GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE
Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
"PUBLICITAS"
Société Anonyme Suisse de Publicité
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 5 50 ;
six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20.
ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 22 mars 1919. — Lo pe vilhio mariadzo de la terra (Marc à Louis). — Ce qui plaît aux dames (V. F.). — Le Jorat (F. P.). — L'harmonica à bouche (Mérine). — Les amis du patois. — Feuilleton : Du Jorat à la Cannebière (O. Badel), suite. — Boutades.

LO PE VILHIO MARIADZO DE LA TERRA.

Dein clli teimps quie, Adam viquessâi tot solet. Son père, lo bon Dieu, n'avâi que clli valet Et lâi avâi baillâ à gardâ lè baragne Dau biau « Jardin d'Eden », on courti de campagne Iô tot châtâve fro sein jamais fochêra, Sein betâ dau fêmé et sein rein sulfatâ : Dâi truffe, dau porrâ, dhî sorte de salarda, Dau tserfouliet fresi, tant qu'â de la cougnarda Qu'Adam amâve tant ein fêre on bon fricot. L'avâi, vo vâide bin, tot à rebouille-mor, Sein comptâ lo novî, lè pomme, lè z'alogne, Que, ma fâi, lâi vegnâi onna pucheinta trogne : Rein fêre et bin medzi ! — S'avâi z'u on bouryon, La penna, cein lè su, lo catsive à tsavon.

L'êtâi bin behirau, tot parâi s'einnouyive. Sê pas cein que l'avâi, mâ quand repêtassive Sa vetira de folhie ein nohî — on bliantset Qu'arâi payi pe tchè per vè Maier et Tsapouet — Et que s'êtâi lietta quemet onna cheintere, Sê desâi à part li : « Cein n'ê pas onna vya, Très tota la dzorna n'ê nyon po dèvesâ. Lè bite que i'ê vu ie vant tote pè duve. Solet dein clli l'ottô vâyo lè z'èpêlève, Et principâlameint quand foudrâi mè levâ. Le vigno tot râipau. Ie voudrî pouâi trovâ, Po restâ avoué mè, on bocon de serveinta : Bounafaçon, dzouven'et que sâi pas mècheinta. — ... Lo leindèman matin, per dèssu lè papâi, Adam ie fâ écrire on avi que desâi :

« *Attention au public.* On cherche une servante Jolie, pour tout faire ; âge : entre vingt et trente, Sachant bien babiller et repasser un peu ; Superbe occasion pour apprendre l'hébreu, Dans ménage soigné chez un homme de sorte. Prendre garde au serpent à sonnette à la porte. S'adresser en personne au plus tôt, le matin, Chez Monsieur Adam, en Eden, au jardin. »

Lo leindèman, Adam medzive sa vicaille Quand ie l'ott guelenâ la serpeint à senaille. Va vère que l'êtâi et tràove, que devânt, 'Na bin galéza gaupa, allurâie, on mor bliian, On galé petit nâ, dâi get ma fâi d'attaque, Dâi djôte à eimbransi, — sein pîre onna casaqua Po catsî âi tiuryeu dou galé z'atriaux, Cein qu'avâi de plie frais. On boquenet d'avau 'Na cheintere, prau su po sè tsouyî dâi motse, De folhie de nohî, que fasant dâi z'eincotse, Attachâ per derrâ avoué on par d'avau. ... Adam, tot ébaubi, fasâi lo bormikan Et restâve braquâ asse râ qu'on 'étalla Câ jamé dein sa vya 'n'avâi vu 'na fêmalla. — Vigno po m'eingâdzi, fêre voutrê travau, Mâ lâi arâ-te bin à t'raci pè l'ottô ? Que lai fâ la fêmalla. — Adam repond : « Pas pire : Buîandâ on bocon mè folhie de nohîre, Lè mè bin repassâ, mè teni compâgni, Preparâ mon dinâ. Se cein vo va, veni ! » Et Eve, du clli zdo l'eintrâ quemet servainta, Adam n'êtâi pas crouïo et l'ein êtâi conteinta. Fasâi que de subliâ et tsantâ qu'on quinnson Ad qu'on tserdegnolet catsî dein lè bosson.

Mâ on coup, tot parâ, lâi a fê 'na cavilhie : Adam l'avâi gardâ à la câva dâi vilhie Pomme rambou, dzaune, po baillâ à Bon Diu Quand stisse ie vègnâi po lâi dere salut. Eve n'arritâ pas que lè z'ausse rupâie Et l'avâi attiusâ la serpeint à senaille. Adam l'arâi bramâ, mâ ein ire amouâirau, Tant qu'onna vèprâ qu'Eve se vouâitive ào meriau, Adam qu'êtâi derrâi, et que la retluquâve, Lâi dit dinse à catson : « Mâ, se te mè voliâve Po ton hommo, à respet, l'affêre l'âodrâi bin. Su pas de cabaret ; t'ê t'î 'na brâva dzein Et pas mè t'ê que mè n'arein de balla-mère, Te n'arî, po lè dod, per dzo, qu'on lhi à fêre. » Eve nedesâi rein, mâ ie fut bin d'accor.

On êtâi au tsautein. On dzo, aprî record, Ie partant lau maryâ, Adam et sa climènè. Quinta balla pararda l'avâi : Lé riondène, Et lè ransignolet que subyâvant tot pllien : Pu d'autro z'animau : Lâ tsinna et lo tsin, La polhie et lo tsevu, lo bolet et l'armaille, Lo tigre et lo lion, la serpeint à senaille, Tot cein l'ê z'u tot drâi ào pridoz dâo bon Dieu, Que lau z'a dinse de : « Aussi bin dau bounheu Vo cozo dâi valet, dâi felhie prau matâre. » Et l'ant êtâ maryâ. Et po fini l'histoire, Quand furant à l'otto noutrê novî z'èpâo, Bré dézo, bré dèssu, à boun'hâora, clli dzo L'avant cotâ lau porte et s'êtant zu reduire : On dit qu'avant doutâ lau folhie de nohîre.

MARC A LOUIS.

(Tous droits réservés.)

Aô bocan. — Un paysan avait une chèvre. Un autre paysan, habitant un village voisin, avait un bouc. Le premier demanda au second s'il pouvait lui rendre visite, accompagné de sa chèvre. Ce dernier lui répondit :

« Nous vous faisons à savoir que le bouc de l'automne passé étant nul, nous l'avons remplacé par un autre ». (Authentique.)

CE QUI PLAÎT AUX DAMES

Ce qui plaît aux dames, c'est d'être les maîtresses du logis, dit Voltaire dans un de ses plus jolis contes :

Il faut toujours que la femme commande, C'est là son goût : si j'ai tort, qu'on me pende !

Mais depuis longtemps, on le sait, le rôle de souveraine du foyer ne lui suffit plus ; elle aspire à avoir dans la vie publique la même place que le sexe barbu.

L'une de celles qui se dépensèrent le plus pour conquérir les droits « usurpés » par l'homme, comme disent ces dames, est une femme auteur bien oubliée aujourd'hui : Mme de Saliez, née de Salvan¹. Elle eût accueilli avec transport le vote du Grand Conseil neuchâtelois mettant la femme, dans le domaine politique, sur le même pied que l'homme.

¹ Antoinette de Salvan naquit à Albi, en Languedoc, en 1630. Devenue veuve presque aussitôt que mariée, elle se voua à la culture des lettres et à la cause de l'émancipation de la femme. Les ouvrages qu'elle a laissés sont *Les paraphrases sur les psaumes*, *les Princesses de Bavière*, *Isabelle et Marguerite, des Réflexions critiques*, et *L'histoire de la comtesse d'Isimbourg*, qui a été traduite en plusieurs langues. Elle mourut en 1730 dans sa ville natale, qu'elle n'avait jamais quittée.

Mme de Saliez chercha à prouver la supériorité de son sexe sur celui des hommes. Elle créa, en 1704, une Académie de femmes. Cette compagnie admit quelques chevaliers, pour montrer qu'elle avait plus de largeur d'esprit que l'Académie française. Ses membres s'appelaient les « Chevaliers et Chevalières de la Bonne foi ». Ils se réunissaient une fois par semaine. Timides novateurs, ils ne tentèrent jamais de renverser l'ordre de choses établi. C'était une réunion d'aimables philosophes, où l'on discutait de tout, hormis d'amour :

Une amitié tendre et sincère,
Plus douce mille fois que l'amoureuse loi,
Doit être le lien, l'aimable caractère
Des chevaliers de Bonne foi.

C'était là l'article fondamental des statuts de la nouvelle académie.

La fin de notre secte, écrit Mme de Saliez, doit être de vivre commodément et de déterminer toutes les personnes raisonnables à secouer le joug des contraintes que l'erreur et la coutume ont établies dans le monde.

L'on fera un serment solennel de donner l'exclusion à cette sorte de gens qui, pour faire les beaux esprits, ne s'approchent jamais d'aucune femme sans lui dire des douceurs.

Il faut aussi ne point recevoir ces prudes qui croient qu'une amitié tendre et délicate est le plus honteux des crimes ; ni celles qui affectent une sévérité ridicule, qui leur fait condamner un honnête enjouement, qui est pourtant l'âme de la conversation. Il ne faut avoir nul commerce avec ces dames qui croient que, parce qu'elles ne sont pas coquettes, il leur est permis de gronder, de donner éternellement des leçons de modestie et de retenue, et qui, ne pouvant souffrir qu'on rie, se déclarent contre tout ce qui s'appelle divertissement.

Je serais aussi d'avis que nous ne reçussions point celles qui ne parlent jamais que d'une jupe ou d'une coiffure ; celles qui ne peuvent souffrir que les autres lisent des livres agréables, et qui s'imaginent que, pour être honnête femme, il ne faut que savoir aller à l'église et lire des livres de dévotion.

Je crois qu'il est bon surtout de bannir l'amour de notre société, de peur qu'il ne trouble le repos que nous cherchons, et de substituer à sa place l'amitié galante et enjouée.

Il doit y avoir une fidélité entière parmi ceux de notre secte, c'est-à-dire qu'on se parlera sincèrement, sans façon et sans grimace ; qu'on verra souvent ceux qu'on aimera, et qu'on évitera ceux qu'on n'aimera pas. On travaillera de concert et sans cesse pour arracher les mauvaises maximes qui se sont glissées dans le monde, et l'on fera une guerre continuelle aux sots, dont il sera permis de se divertir, quand par malheur on se rencontrera avec eux.

Un historiographe du Louis XIV, M. de Vertron, se fit le champion des dames d'Albi ; aussi eut-il l'honneur d'être reçu, le premier de son sexe, en leur académie. De Paris, il entretenait avec Mme de Saliez une correspondance suivie. Elle lui écrivait :

Vous ne pouviez, monsieur, former un dessein plus noble et plus équitable qu'en continuant de travailler à la défense de mon sexe, duquel vous vous êtes déclaré le protecteur contre l'injustice du vôtre. Vous avez su connaître que les dames sont,

sans contestation, ce que le monde a de plus admirable et de plus digne d'être loué.

Pendant bien des années, M. de Vertron ne cessa de vanter la supériorité du beau sexe, lorsque, déjà vieux, il se maria. Mme de Vertron était coquette. Il devint jaloux, enveloppa toutes les femmes dans le jugement qu'il porta de la sienne; bien plus, ne se pardonnant pas les éloges qu'il leur avait prodigués, il se crut tenu de les rétracter publiquement. Cette palinodie fut sans doute un coup mortel pour les chevalières de Bonne foi, car dès lors l'histoire ne dit plus rien d'elles.

Aujourd'hui, tous les Vertron du monde n'arrêteraient pas les femmes dans leurs revendications. Il leur plaît de descendre dans l'arène politique, elles y descendront certainement: le vent de l'opinion les y pousse. Mais toutes y tiennent-elles vraiment tant que cela? Leur avis serait précieux à connaître. Quelque aimable lectrice du *Conteur vaudois* nous ferait-elle l'honneur de nous le donner? V. F.

« Gorgollion »

Nous avons reçu la carte que voici :

Olton, 4 mars 1919.

« Je vous signale au sujet du mot « Gorgollion » (*Conteur* 1^{er} mars, colonne 5), qu'il existe en amont de Montreux, ouest de Mont Fleuri, un lieu dit: « en Gorgollion ». De cet endroit jaillissent les sources qui forment le petit ruisseau descendant au lac par Cotterd, Collonge, Terriet.

Salutations très distinguées.

« A. STEINLEN, ingénieur, Montreux ».

LE JORAT

I

M. le curé Pahud, curé de Lausanne — un bon Vaudois — a écrit, il y a quelque temps, dans *l'Echo vaudois*, quelques articles très intéressants sur notre pays de Vaud, que plus on connaît et plus on aime.

Le Jorat! Où est le Jorat? Certes, il n'est pas facile de le dire, tant les écrivains, les historiens, les géologues, la topographie et le peuple sont en désaccord sur ses limites.

D'après les écrivains, les littérateurs, M. Vulliemin, Juste Olivier, Charles Secretan, le Jorat, mais ce serait presque la moitié du canton de Vaud: ce serait tout le plateau vaudois. Il irait de Oron à Yverdon et Payerne, de Cossonay à Moudon. Juste Olivier, dans son ouvrage: « *Le canton de Vaud, sa vie et son histoire*, Lausanne 1857, tome I^{er}, p. 67, dit en note: « Le Jorat s'appuie au Jura près de La Sarraz. A l'orient, le torrent de la Veveysse paraît être sa limite. Dans son acception ordinaire, il ne comprend, du nord au sud, que ce qui est contenu entre Moudon et Lausanne. Mais géographiquement et géologiquement, il s'étend plus loin. Sur l'autorité de nombreux exemples, on n'a pas fait difficulté, dans cet ouvrage, de rapporter au Jorat *tout le plateau vaudois...* » Et il ajoute: « Le Jorat, voilà le fondement de notre patrie. C'est lui surtout qui forme le Pays de Vaud du moyen âge, cette Patrie de Vaud, comme nous aimons à redire avec nos pères: mais il a toujours rassemblé autour de lui les rives des lacs Léman et de Neuchâtel, même lorsque Moudon était son centre politique », page 76.

Et il dit encore: « Le Jorat est et fut toujours le centre du pays, le lien pour nous entre le Jura et les Alpes », page 77.

Ces limites du Jorat des littérateurs, élargies encore par Vulliemin, allaient jusqu'en terre fibroborgeoise et jusqu'au lac de Morat.

Ces trop larges limites avaient déjà été indiquées par Razoumowsky, le premier naturaliste et géologue qui soit occupé du Jorat, dans son ouvrage: *Histoire naturelle du Jorat et de ses environs*, Lausanne, 2 vol., 1789.

Le *Dictionnaire géographique de la Suisse*, publié par Knapp, Borel et Attinger, Neuchâtel, 1902, accepte ces vastes limites qui, *peut-être*, peuvent être déterminées par la structure géologique, par la nature du sol; mais qui ne peuvent prévaloir contre les raisons et les faits géographiques et historiques.

Aussi, à ce dernier point de vue, qui nous paraît le vrai, trouvons-nous bien plus justes et mieux comprises les limites que fixe M. Ch. Biermann¹ dans le *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, publié par M. E. Mottaz à l'article Jorat. Il les détermine comme suit: « Les limites du Jorat varient un peu suivant les auteurs. On est cependant en droit d'y faire rentrer une douzaine de localités, les plus élevées, les plus froides, celles qui touchent de plus près à la forêt: Penney, Froideville, Villars-Tiercelin, Montaubion, Chardonney, Villars-Mendraz, Corcelles, Montpreveyres, les Cullayes, Forel, Savigny, Epalinges et les hameaux supérieurs des communes de Lausanne et du Mont. »

C'est dans ces limites ou à peu près que se trouve le Jorat, le vrai Jorat, car enfin, il y a ici des renseignements géographiques que l'on peut consulter sur une carte un peu développée et fidèle du Jorat. Il y a les noms que l'on a donné anciennement à des forêts, à des villages qui existent encore et qui n'ont pas changé. Il y a la forêt du Jorat d'Echallens; celle du Jorat de l'Évêque, entre Froideville et Montpreveyres; il y a, d'un autre côté, le Bois du Grand Jorat, entre le Chalet à Gobet et Palézieux.

De plus, il y a des localités qui portent expressément ce nom: Corcelles-le-Jorat, Penney-le-Jorat, et qui indiquent que ces villages sont bien dans le Jorat, en plein Jorat.

Or, ces noms anciens de forêts, de villages, sont des indications sûres. Le peuple les a du reste confirmées. Il nous semble donc que l'on peut admettre ces frontières en mettant dans les hameaux supérieurs des communes de Lausanne et du Mont, par exemple: le Chalet-à-Gobet, Montherond, et les Planches du Mont, etc., et en ajoutant à ces limites Herminches, Vucherens, Mézières; car le théâtre installé à Mézières, depuis quelques années, a toujours été appelé le théâtre du Jorat et, dernièrement, le peintre Burnand a placé sa belle scène de campagne près d'Herminches et il l'a intitulée: *Le Labour dans le Jorat*.

Cette contrée, Mézières, Vucherens, Herminches, est voisine de Corcelles-le-Jorat et de Penney-le-Jorat. On peut donc les regarder comme faisant partie indépendamment des idées et des appellations des artistes et du peintre qui ont mis le nom de Jorat à leur théâtre ou à sa peinture.

Le Jorat! Nous avons étudié la question de ses limites. Nous avons répondu à cette demande: « Où est le Jorat? » Maintenant nous allons aborder un autre sujet: « Qu'est-ce que le Jorat? » Il était, il est assez fréquemment indiqué dans les cartes de géographie sous le nom de *Mont*: Le *Mont Jorat*. Le Jorat! est-ce bien un *Mont*? Ici, discutons accident géographique et parlons français et n'appelons pas collègue une simple école primaire. Qu'est-ce donc qu'un mont? Le mot mont désigne une grande élévation naturelle de terre, au-dessus du sol, isolée et dominante. Littré, dans son dictionnaire de la langue française, le définit: « Grande masse de terre et de roche élevée au-dessus du terrain qui l'environne. » Chez nous, on dit: « Le mont Pèlerin, le mont Tendre, le mont Suchet, dans la chaîne du Jura, le mont Moléson, les Genevois vantent le Mont-Salève. Or, dans le Jorat, où est cette élévation, non pas générale, mais particulière, qui fait le *mont*? Nulle part. F. P.

(A suivre).

¹ M. Ch. Biermann est l'auteur d'un ouvrage spécial: *Le Jorat*, esquisse géographique. Neuchâtel, Attinger 1910.

L'HARMONICA A BOUCHE

Le *Conteur* a présenté jadis à ses lecteurs, en des croquis dépourvus de bienveillance: l'accordéoniste qui agace un quartier urbain, douze heures consécutives, le di manche spécialement, et le pianotiste qui tapote des heures durant, deux ou trois accords, toujours les mêmes, en abusant de la pédale forte. Il sera question aujourd'hui du *joueur d'harmonica à bouche*.

Chacun sait que l'harmonica à bouche est un petit instrument de musique (?) à anches, d'un volume restreint, qui se met facilement dans une poche de gilet. En forme de boîte rectangulaire, il mesure environ deux centimètres d'épaisseur sur trois à sept de largeur et cinq à quinze de longueur. Dans cette boîte se trouve une plaque de zinc fenestrée de beaucoup d'orifices pourvus chacun d'une anche, soit lame vibrante: toutes ces lames sont mises en mouvement en expirant et en aspirant l'air par la bouche fixée à l'instrument. L'explication longue et compliquée donnée ici est d'autant plus fastidieuse que tout le monde connaît cet instrument, mais le *Conteur* tient avant tout à être complet!

Nous disons que tout le monde connaît l'harmonica à bouche et cela dès sa plus tendre jeunesse. S'il est la joie des enfants on ne peut dire qu'il soit la tranquillité des parents.

Il y a harmonicas et harmonicas. Jadis on trouvait cet article sur la Riponne, les jours de foire et au Nouvel-An, en vente aux bancs échoppes qui surgissent à ces occasions. On pouvait s'en passer l'envie moyennant vingt centimes (les prix ont dû augmenter depuis la guerre) ça rendait des sons au grand bonheur du propriétaire de l'objet, qui faisait de la musique comme M. Jourdain de la prose. Quand, étant gosse, on avait longtemps seriné, on mettait son harmonica en poche où il voisinait avec les nius, le mouchoir et surtout les miettes de pain, lesquelles s'introduisaient malicieusement dans le corps de l'outil, ce qui faisait qu'à la première aspiration, cuidant émettre un mélodieux accord on se remplissait la bouche de miettes de pain sec, ce qui était des plus désagréable.

Il existe des virtuoses de cet instrument. Non confédérés l'affectionnent particulièrement et quelques-uns en jouent en artistes, ceux-ci ne se contentent alors pas d'un vulgaire outil à vingt-cinq centimes, comme ceux dont nous avons parlé ci-dessus; on trouve dans le commerce des harmonicas-stradivarius, nickelés, bellement polis perfectionnés, munis d'une harmonieuse sonorité et qui valent jusqu'à douze francs pièce (prix d'avant la guerre) et on n'impose pas l'usage à ceux qui font cette dépense!

L'è on bi osé qué l'agace

Mâ quan on l'ou traos soveint, l'ennouë.

L'harmonica est comme l'agace, il ne faut pas l'entendre trop souvent; où il n'ennuie pas, par exemple, c'est au service militaire, un dimanche de manœuvres, dans la grange où l'on est cantonné, alors que la pluie tombe et qu'il n'y a pas de salon du pauvre dans la localité; ou encore lorsque sous un soleil brûlant, sur la route poussiéreuse, tandis que les courroies du sac coupent les épaules et que la troupe fatiguée avance péniblement; soudain un air de marche s'élève harmonieux, c'est un copain qui a sorti son instrument et « emmode » un rigodon tonique et réconfortant, tous reprennent bien vite courage et énergie et l'on arrive plus allégrement à l'étape. A la campagne où les orchestres sont rares, les joueurs d'harmonica sont les favoris des jeunes, parce qu'ils font danser garçons et fillettes quand il fait mauvais temps.

Ne disons pas trop de mal des joueurs d'harmonica à bouche.

MÉRINE.